

Lettre d'information du SNES-FSU de rouen — 14, bd des Belges 76000 ROUEN - TEL : 02 35 98 26 03 - FAX : 02 35 98 29 91
 email : rouen@snes.edu - site internet : www.rouen.snes.edu - Directeur de la publication : Florian Lascroux - réalisation : Claire-Marie Feret
 Prix : 0,4 euro - Imprimerie SNES - n° 363 du 27 août 2014 - CCPAP 0215 S 0563



Jean-Marie Barbazanges, CPE
responsable du secteur

NOUS CONTACTER



Le local du SNES-FSU (14 Bd des Belges à Rouen) est ouvert **tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h.** Des militants sont là pour vous répondre.

Vous pouvez nous joindre par téléphone au **02 35 98 26 03** ou par mail **rouen@snes.edu**. Une permanence spécifique pour les CPE et les AED a lieu **tous les lundis.**

SOMMAIRE

- p.1 Edito - Contact
- p.2 Notre métier - Mutations
- p.3 Hors-Classe - AED
- p.4 Syndiquez-vous !

VERS L'AUTONOMIE PROFESSIONNELLE ?

2014 restera certainement une année marquante pour notre métier. Le sera-t-elle autant que 1982 ? Seul l'avenir nous le dira ! Quoi qu'il en soit, les discussions sur l'avenir de la catégorie avec l'écriture d'une nouvelle circulaire de mission vont déterminer la manière dont il sera exercé pour longtemps. Le SNES-FSU a pris toute sa part dans ces discussions (voir p. 2) comme force de proposition.

La suppression de la semaine de petites vacances n'a pas été acté par le ministère ; le syndicat des personnels de direction affilié à l'UNSA s'y est vigoureusement opposé, en dénonçant « une mesure démagogique ». Le SNES-FSU n'a pu soutenir la proposition ministérielle qui consistait à ce que la suppression soit la contrepartie d'éventuels dépassements le reste de l'année : porte ouverte à divers dépassements ni récupérés, ni rémunérés... Le SNES-FSU ne peut se satisfaire de ce blocage et demande la poursuite des discussions pour une suppression sans contrepartie.

L'organisation de l'équipe Vie scolaire

reste une mission première du CPE. Ces dernières années, l'empilement des contrats plus précaires les uns que les autres a rendu cette tâche ardue, chronophage, et ce souvent au détriment des missions éducatives, de suivi, de formation... Le SNES-FSU a particulièrement insisté pour que ne soit pas actée dans le texte la notion « d'équipes constituées de **catégories diverses** ».

Un autre changement dans l'exercice du métier sera induit par la future circulaire sur l'absentéisme, décret et circulaire d'application étant en préparation. Nous livrerons prochainement une analyse de ces textes.

Il ne nous reste plus qu'à nous souhaiter une bonne rentrée, prélude à une année déterminante pour l'affirmation de notre autonomie professionnelle.

Jean-Marie Barbazanges,
responsable secteur CPE,
Anne Koechlin, Sébastien Salmon,
co-secrétaires académiques.



Bilan mutations

Le mouvement 2014 en quelques chiffres :

- 47 mutations obtenues sur 84 demandes soit 56% des collègues.

- 2 mutations obtenues dans le cadre du mouvement spécifique.

- 23 collègues ont obtenu leur 1er vœu.

Le SNES-FSU est intervenu pour proposer plusieurs améliorations.



Nous sommes très satisfaits de cette fluidité attendue depuis plusieurs années. En revanche, 4 postes restent vacants. Par ailleurs, 4 collègues TZR ont été stabilisés mais aucun collègue n'a obtenu de ZR. La fermeture des ZR sans que les collègues soient prévenus au moment de la formulation des vœux est problématique, car les collègues n'ont pu faire leurs vœux en connaissance de cause.

Concrètement, ce sont 4 remplaçants de moins pour l'année prochaine alors que nous avons déjà connaissance de 4 postes vacants, de 4 postes libérés par les collègues admis au concours de personnel de direction et d'un poste libéré pour assurer la formation... Cette situation est réellement problématique.

Les Commissaires paritaires
du SNES-FSU
et du SNUEP-FSU1

METIER | ETAT DES LIEUX DES DISCUSSIONS

Le dernier groupe de travail ministériel sur l'actualisation de la circulaire de missions s'est tenu le 19 juin. Le SNES-FSU se félicite des améliorations apportées auxquelles il a largement contribué.

La nouvelle circulaire de mission se précise...

Notre identité éducative comme le travail avec les équipes pédagogiques sortent renforcés de ces discussions. Chercher les meilleures conditions de vie et d'épanouissement des élèves comme leur réussite sont des objectifs ambitieux affichés dans le texte.

Le positionnement du CPE en tant que personnel éducatif, concepteur de son activité, est enfin affirmé !

L'organisation et l'animation de l'équipe de vie scolaire, la contribution à la qualité du climat scolaire font aussi du CPE un acteur de premier plan. L'appropriation des règles de vie collective, la préparation à l'exercice de la citoyenneté, à l'autonomie, l'insertion dans la vie sociale et professionnelle ainsi que le suivi des élèves, la relation avec les familles, la lutte contre l'absentéisme et le décrochage ne sont pas oubliées.

Le SNES-FSU, par ses nombreux amendements, a fortement contribué à l'enrichissement du texte qui devrait aboutir à une nouvelle circulaire de mission.

La revalorisation de l'indemnité forfaitaire confirmée

Le ministère a acté une revalorisation indemnitaire à compter de la rentrée 2015 en alignant l'indemnité forfaitaire des CPE sur la part fixe de l'ISOE des enseignants, soit 95 € de plus par an. Cette augmentation assez symbolique répond néanmoins à une revendication du SNES-FSU qui vise à rapprocher la carrière des CPE de celle des certifiés. L'augmentation du nombre de promotions à la Hors-Classe obtenue

dès 2013 procède de la même logique. Ces deux avancées sont le résultat de l'action syndicale.



Mais on est loin du compte...

Loin de se satisfaire de ces mesures absolument insuffisantes, le SNES-FSU a fait d'autres propositions sous forme d'une bonification indiciaire en fonction du nombre d'élèves à suivre. L'agrégation ou son équivalent sont également revendiquées comme nouvelle perspective de carrière. Ces demandes s'inscrivent en plus de l'indispensable augmentation du point d'indice pour tous.

Le temps de travail, un enjeu majeur

Le temps de travail a été l'objet d'une vive discussion. Le SNES-FSU a demandé la mention du cycle de travail hebdomadaire de 35 heures dans la nouvelle circulaire. Le ministère semble prêt à répondre à cette attente.

La proposition ministérielle de transformer la semaine dite de petites vacances en forfait pour compenser les dépassements hebdomadaires ne doit en aucun cas être un prétexte à un alourdissement du temps de travail hebdomadaire.

Le SNES-FSU demande la poursuite des discussions sur ce point comme sur ceux de la revalorisation et des conditions de travail. Le SNES-FSU continuera à informer et consulter les collègues.



Avec la FSU,
pour le Service Public !



HORS-CLASSE | Des progrès mais peut mieux faire !

La CAPA de promotion à la Hors Classe des CPE s'est déroulée le mardi 27 mai, dans le contexte de l'alignement du ratio des CPE sur celui des certifiés.

Cet alignement (passage de 5% à 7% des promouvables) est l'aboutissement d'une lutte syndicale entamée par le SNES-FSU depuis 2008.

Le contingent de nominations à la Hors Classe attribué à l'académie de Rouen était de 15 sur 228 collègues promouvables. Nous avons donc 5 collègues promus de plus qu'avec l'ancien ratio pour cette année. Le dernier promu au barème avait 220 points. 11 collègues au 11^{ème} échelon et 4 au 10^{ème} ont été promus.

Il convient désormais de gagner des mesures de rattrapage pour toutes ces années pendant lesquelles les CPE ont perdu 2 % par rapport aux certifiés.

AED | Qui sont-ils/elles ?

Les chiffres qui émanent du rectorat (voir ci-contre) nous éclairent sur un changement de nature des fonctions de surveillance.

On s'éloigne en effet de plus en plus de la double philosophie des Maîtres d'internats et Surveillants d'Externats (MI-SE) qui consistait à permettre à des étudiants, souvent boursiers, de poursuivre leurs études tout en renvoyant aux élèves encadrés une image positive de jeunes en réussite scolaire.

La diversité des situations (étudiants, non étudiants) rend l'organisation du service de plus en plus complexe et chronophage pour les CPE. Si l'on ajoute à cela les emplois aidés, cela peut devenir un vrai casse tête ! Il en est de même de la gestion très complexe des remplacements en cas de congés maladie, maternité ou autre...

Il ne s'agit pas ici d'idéaliser le système des MI-SE, mais force est de constater que nous sommes passés en une dizaine d'années d'un dispositif solidaire de l'Etat

Cette CAPA a également été l'occasion d'examiner la notation administrative des CPE et les contestations éventuelles.

Les élu(e)s du SNES et SNUEP-FSU ont également posé des questions diverses, sur les modalités d'affectation des stagiaires, l'implantation des supports pour les accueillir, les conséquences sur le mouvement du blocage des postes...

Vous trouverez sur notre site dans la rubrique CPE la déclaration des élu(e)s du SNES/SNUEP-FSU énoncée à cette CAPA.

Les Commissaires Paritaires
du SNES-FSU et du SNUEP-FSU1



pour les étudiants, qui avait le mérite de montrer aux élèves que réussir était possible, à un système individualiste dans lequel les candidats sont mis en concurrence les uns avec les autres. Les AED n'hésitent pas eux-mêmes à faire jouer la concurrence entre les EPLE : quel établissement n'a pas vu un candidat se désistant au dernier moment car il avait trouvé « mieux » ailleurs?

Le SNES-FSU continue à faire entendre aux gouvernements l'urgence du retour à un recrutement académique priorisant les étudiants avec possibilité de mutations selon un barème objectif. La création d'un statut (et non d'un contrat) de type MI/SE amélioré est toujours à l'ordre du jour ! Dans l'immédiat, la création de postes d'AED en nombre suffisant pour couvrir tous les besoins est indispensable !

Cette lutte est certes celle des AED mais aussi celle de tous les CPE !

Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU ?

- Parce que le SNES-FSU, avec 50% des voix aux élections professionnelles, a des représentants dans toutes les instances paritaires et qu'il peut donc vous aider dans tous les moments importants de votre carrière : notation, avancement, mutation... ;
- Parce que le SNES-FSU construit des mobilisations larges en associant l'ensemble des collègues, pour défendre nos métiers au sein d'un service public d'éducation de qualité ;
- Parce que le SNES-FSU recherche l'unité syndicale, mais n'hésite pas non plus à proposer seul des actions lorsque la situation l'impose ;
- Parce que le SNES-FSU est une force de proposition et de débat sur notre métier ;
- Parce que le SNES-FSU vous adresse directement toutes les informations nationales, académiques et départementales ;
- Parce que le SNES-FSU vous écoute et vous conseille face à vos problèmes individuels.

Les AED en chiffres

2320 AED recrutés par les établissements
685 hommes
1635 femmes
1371 temps partiel et 949 temps plein
747 étudiants seulement dont 210 boursiers
80% des contrats conclus sur 12 mois

A remettre au trésorier du Snes de votre établissement
(ou à votre section académique pour les isolés)

① **Identifiant Snes** (si vous étiez déjà adhérent)

Sexe **Fém.** **Masc.** **Date de naissance**

Nom (utilisez le nom connu du rectorat présent sur le bulletin de salaire)

Nom patronymique (de naissance) **Prénom**

Résidence bâtiment escalier...

N° et voie (rue, bd ...)

Boîte postale - Lieu dit - Ville pour les pays étrangers

Code postal **Ville ou pays étranger**

Téléphone fixe : **Téléphone portable**

Courriel : (Respectez minuscules majuscules et caractères spéciaux)

Établissement d'affectation ministérielle (Nom et ville) **Code**

Établissement d'exercice si différent (Nom et ville) **Code**

② **Catégorie** (Certifié, Agrégé hors classe, Chaire sup, MA, Contractuel, Vacataire, CoPsy, CPE, AED,...)

Congé ou détachement (préciser sa nature)

Si titulaire : poste fixe ZR

Si contractuel : CDD CDI

Si temps partiel, quotité :

Discipline :

Échelon **Date promotion :**

Cochez les cases selon votre situation :

Stagiaire **Retraité**

Emploi d'Avenir Professeur

Enseignant de langue régionale

Conseiller en formation continue

Formateur GRETA

Enseignant en STS en classe prépa

Enseignant au CNED CNDP - CRDP

Conseiller pédagogique tuteur

Autre, précisez :

③ **Autorisation CNIL :** J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

J'accepte de ne recevoir que par messagerie électronique les informations concernant ma carrière (mutation, promotion, hors classe,...) : Oui Non

④ **Cotisation :** Montant total de la cotisation: € (voir barème ou mode de calcul)

Mode de paiement :

Précisez le nombre de prélèvements et leur montant : prélèvements de € chacun.

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2015.

Adhésion tacitement reconductible d'une année sur l'autre, paiement par prélèvements automatiques reconductibles. Je serai informé de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

Si vous ne souhaitez pas cette solution deux alternatives s'offrent à vous :

Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles.
(Validés pour l'année scolaire en cours, fin des prélèvements au plus tard en août)

Paiement par chèque joint au nom du SNES.

Date : **Signature :**

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiement récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements)

⑤ **MANDAT** En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

SEPA Single Euro Payments Area

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précaillage

NOM

PRENOM

ADRESSE 1

ADRESSE 2

CODE POSTAL - VILLE

PAYS

IBAN

BIC

Merci de joindre un RIB

Paiement : récurrent ou unique

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

À :

Le :

SIGNATURE :

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion **Ne rien inscrire sous ce trait**

Référence unique du mandat : Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547

Entre parenthèses le montant d'un des 10 prélèvements si vous payez par prélèvement automatique

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2015 en fonction de la date de réception du bulletin

Catégorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Certifiés ou Cpe	116,00 € (12,00€)	116,00 € (12,00€)	116,00 € (12,00€)	169,30 € (17,30€)	173,90 € (17,70€)	177,10 € (18,10€)	187,20 € (19,10€)	200,00 € (20,30€)	212,90 € (21,60€)	229,00 € (23,20€)	245,50 € (24,90€)
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	40 €	40 €	40 €	58 €	59 €	61 €	64 €	68 €	73 €	78 €	84 €
Certifiés hors classe Cpe hors cl. Dr. CIO	187,20 € (19,10€)	210,40 € (21,40€)	225,10 € (22,90€)	239,80 € (24,30€)	258,80 € (26,20€)	275,20 € (27,90€)	290,30 € (29,40€)				
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	64 €	72 €	77 €	82 €	88 €	94 €	99 €				